



REGARDEZ LES LABELS

Les écolabels vous permettent d'identifier les produits et services plus respectueux de l'environnement.



2 écolabels sont délivrés en France : la marque NF Environnement pour le marché français et l'écolabel européen pour le marché de l'Union européenne.



Nous les trouvons, par exemple, sur des peintures et vernis. Ils certifient l'usage limité de substances dangereuses et une faible teneur en solvants.



L'écolabel allemand : Le label l'Ange bleu n'est décerné qu'à des produits répondant à des normes environnementales particulièrement strictes.



L'écolabel PURE : il garantit 95% minimum de matières premières naturelles ou d'origine naturelle dans la formulation des peintures.



L'étiquette émission dans l'air intérieur : les produits de construction et de décoration sont désormais munis de cette étiquette informant sur le niveau d'émission en composés organiques volatiles (COV). Ce niveau d'émission est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

LES CHEROIS NAUTES



GARAGE

BATTERIES

- Lors de l'achat d'une batterie, laissez l'ancienne au point de vente (garage, supermarché...).
- Pour la conserver le plus longtemps possible, contrôlez ou faites contrôler l'état de votre batterie.
- Si vous n'utilisez pas votre véhicule durant une longue période, débranchez-la pour l'économiser !

HUILES DE VIDANGE

- Merci de verser **soigneusement** vos huiles usagées dans la borne prévue en déchèterie.

OUTILS ELECTRIQUES

- Pensez à louer, à prêter et à emprunter !

Merci de respecter les consignes de sécurité pour votre santé et celle de l'agent de déchèterie.



JARDIN

PHYTOSANITAIRES

- Conservez et apportez ces produits en déchèterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Pour préserver la vie de votre jardin, utilisez des solutions naturelles : désherbage manuel, paillage, compostage, phytothérapie (par ex. les purins), traitements avec des produits autorisés en agriculture biologique...
- Évitez de verser des produits de traitement dans les milieux humides (rivières, mares, réseaux d'assainissement...).

Plus d'infos :

www.smictom-alsacecentrale.fr
(rubrique La réduction des déchets / Fiches pratiques Jardin Naturel)

CONSOMMER MIEUX POUR GASPILLER MOINS !



Attention :
à ma santé !
À l'environnement !
Et à mon porte-monnaie !



Un beau métier pour la planète



RECONNAISSEZ LES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux sont issus de produits que nous utilisons quotidiennement : piles, phytosanitaires, solvants... Des précautions sont à prendre lors de l'utilisation de ces produits et de la gestion de leurs déchets. Ils ont un impact certain sur la santé, l'environnement et le porte-monnaie. S'ils proviennent de particuliers, l'ensemble de ces déchets est accepté en déchèterie. Les professionnels ont leurs propres filières.

Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous sur le site du SMICTOM www.smictom-alsacecentrale.fr et de son partenaire la Mutualité Française : www.alsace.mutualite.fr (rubrique Prévention et promotion de la santé en alsace / Nos outils.)

Les nouveaux pictogrammes des produits chimiques dangereux :

	empoisonne même à faible dose et peut entraîner la mort		peut exploser
	peut altérer la santé et détruit l'ozone		peut attaquer les métaux ou la peau
	peut provoquer ou aggraver un incendie		sous pression qui peut exploser sous l'effet de la chaleur
	peut s'enflammer au contact du feu, de l'air ou de l'eau		peut avoir des conséquences graves sur la santé
			polluant



CUISINE

PRODUITS TYPE DEBOUCHEUR ET DÉTARTRANT

- Conservez et apportez ces produits en déchèterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Mettez une grille sur l'écoulement de l'évier.
- Détartrez régulièrement en utilisant du vinaigre blanc.
- Évier bouché ? Dévissez le siphon pour le vider ! Ou utilisez une ventouse !

EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Si vos appareils fonctionnent encore, donnez les plutôt que de les jeter (recycleries, Emmaüs...) !
- En cas de panne, pensez à faire réparer avant d'acheter un nouvel appareil.
- Lors de l'achat d'un nouvel appareil, rapportez l'ancien hors d'usage au point de vente.

Ne laissez pas les produits dangereux à portée des enfants et pensez à vous protéger lors de leur utilisation.



SALON

CARTOUCHES D'ENCRE

- Remettez vos cartouches vides aux associations (ex : Emmaüs), aux recycleries des déchèteries ou aux points de vente.
- Achetez des cartouches d'encre rechargeables.
- N'imprimez que si nécessaire et en mode économique !

AMPOULES

- Rapportez vos ampoules aux points de vente.
- Les ampoules cassées peuvent produire des gaz nocifs, stockez-les soigneusement !

PILES

- Rapportez vos piles usagées aux points de vente.
- Achetez des piles rechargeables.
- Privilégiez l'achat d'équipements fonctionnant sans pile.

- 150 tonnes de peinture par an sont ramenées au SMICTOM, soit l'équivalent de 115 voitures ! (sur la base du poids d'une voiture moyenne : 1,3 T).
- Le saviez-vous ? Les peintures fabriquées à partir de dérivés de pétrole sont une source de pollution de l'air intérieur de votre habitat !

ATELIER

PEINTURE

- Apportez vos peintures en déchèterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Préférez les peintures naturelles et écologiques : à base d'argile, d'huile végétale...
- Pensez à mesurer la surface à peindre avant vos achats pour définir la quantité dont vous avez réellement besoin.
- Pour des peintures classiques, privilégiez les peintures classées A+.
- Demandez conseil aux vendeurs (quantité à acheter, labels...).
- Certains magasins reprennent les pots qui n'ont pas été ouverts.

SOLVANTS ET DÉCAPANTS

- Conservez et apportez ces produits en déchèterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Privilégiez les produits labellisés.
- Essayez des alternatives comme le décapage manuel : ponceuse, papier de verre, brosse, huile de coude...